
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1896.

Projet de loi relatif au régime fiscal du tabac (1).

DEUXIÈME RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THIENPONT.

MESSIEURS,

Au cours de la séance du 17 janvier courant, M. le Ministre des Finances a proposé de restreindre la discussion du projet de loi du 12 août 1895 relatif au régime fiscal du tabac, au texte amendé déposé le 4 décembre dernier par le Gouvernement.

La Chambre a renvoyé cette proposition pour avis à la Commission spéciale.

Celle-ci constate avec satisfaction que le dernier texte soumis à la Chambre a tenu compte dans une plus large mesure des observations que le texte primitif lui avait fait présenter et ne s'oppose pas, pour l'ordre de la discussion, à la proposition de M. le Ministre des Finances, sous réserve toutefois de l'application des lois ou dispositions réglementaires.

Le Rapporteur,
THIENPONT.

Le Président,
P. TACK.

(1) Projet de loi, n° 311, } session de 1894-1895.
Rapport, n° 531, }
Amendements, n°s 55 et 64.

(2) La Commission, présidée par M. TACK, était composée de MM. WOESTE, MEEUS, DE BORCHGRAVE, DE ROUILLÉ, THIENPONT et BASTIEN.

